

064 - VERNET - 16101019 - 09H39

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien bersac sur rivalier

De : marieclaire vernet <marieclaire.vernet@sfr.fr>

Date : Wed, 16 Oct 2019 09:39:40 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Messieurs les commissaires-enquêteurs,

Propriétaires d'un gîte rural classé 3 épis, de 12 personnes à Razès, je viens vous faire part de ma **fervente opposition au projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Bersac-sur-Rivalier.**

Ce gîte de grande capacité représente un complément très important de nos revenus et nous permet d'entretenir notre patrimoine situé dans un village implanté sur le site classé du Lac de Saint Pardoux.

Ce projet de parc éolien aura un impact visuel important sur les crêtes surplombant Razès et viendront bientôt s'ajouter les 4 éoliennes de Saint-Pardoux dans la même ligne d'horizon.

Du fait de la proximité d'éoliennes, le label « Gîtes de France » ne sera plus délivré dans certaines régions, celles-ci détruisant le paysage et apportant des nuisances (visuelles, sonores, infrasons, etc.).

**L'homologation de notre gîte ne sera-t-elle pas remise en cause du fait de la proximité d'éoliennes ?**

L'implantation massive d'éoliennes ne crée pas d'emplois, alors que par notre activité nous contribuons à donner du travail aux artisans (rénovation et entretien) et aux commerçants locaux.

La commune bénéficie également de la taxe de séjour versée par chaque occupant du gîte.

De plus, nos hôtes fréquentent beaucoup le site touristique du lac de St Pardoux, pour ses activités variées, mais aussi pour son cadre naturel. Ils parcourent également les chemins de randonnée et notamment celui qui passe à proximité des futures éoliennes.

**Que va-t-il advenir de l'activité « gîte rural » dans les années à venir ?**

**Le Limousin attractif par le tourisme vert va-t-il continuer à se désertifier, accentuant les déserts ruraux déjà mis à mal ?**

**Quel avenir pour tous les chemins de randonnées, si prisés des vacanciers pour leur paysages, leurs points de vue, s'ils ont pour principal horizon, des éoliennes ?**

**Ne participons-nous pas à l'activité économique de la Région et à la préservation du patrimoine rural ?**

**Si une concomitance est reconnue entre l'implantation des éoliennes et une perte d'activité pour notre gîte, le promoteur s'engage-t-il à verser un dédommagement pour perte d'activité ?**

Cordialement.

*Marie Claire et Christian Vernet*

*25 La Roche - 87640 Razès*

*Tél. 06 36 89 39 36 - 05 55 71 07 41*